

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à 18h00,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire à Montfaucon (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(secrétaire de séance : Jean-Michel POINAS).

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, POINAS Jean-Michel,
SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis, JURY Gilles et SOUVIGNET
Bernard.

Excusé : M. PEYRARD Guy.

Absent : Néant.

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au
vote (vote public) : 7

o Pour : 7

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Date de convocation :

Le 3 décembre 2024

Date d'affichage :

Le 3 décembre 2024

DECISION N° :

DB/2024-12-09/06

OBJET DE LA SEANCE :

Assainissement

Tarifs 2025

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2024-09-09/03 du 9 septembre 2024 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la fixation et la modification des tarifs des différents services de la Communauté de Communes.

Il rappelle également les délibérations du Conseil Communautaire n° DC/2024-11-04/02 et n° DC/2024-11-04/03 du 4 novembre 2024 actant la prise des compétences « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » et approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes (validée par arrêté préfectoral n° BCTE/2024/154 du 4 décembre 2024).

Il explique que dans le cadre de l'exercice de la compétence « assainissement des eaux » au 1^{er} janvier 2025, il convient de voter des tarifs communautaires applicables à compter de cette date.

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les tarifs d'assainissement suivants :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Part abonnement (part fixe annuelle) :

<u>Communes</u>	<u>Tarifs abonnement annuel HT</u>
Dunières	56.00 €
Montfaucon	50.00 €
Montregard	70.00 €
Raucoules	60.00 €
Riotord	50.00 €
Saint-Bonnet-le-Froid	58.00 €
Saint-Julien-Molhesabate	58.00 €
Saint-Romain-Lachalm	35.00 €

AR Prefecture

043-244300307-20241209-DB2024120906B-AU
Reçu le 20/01/2025

Part consommation (part variable au m3 consommé) :

<u>Communes</u>	<u>Tarifs consommation annuelle HT</u>
Dunières	0.73 €
Montfaucon	0.80 €
Montregard	1.15 €
Raucoules	0.75 €
Riotord	0.80 €
Saint-Bonnet-le-Froid	0.72 €
Saint-Julien-Molhesabate	0.72 €
Saint-Romain-Lachalm	0.91 €

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) :

<u>Communes</u>	<u>Tarif HT Forfaitaire</u>
Dunières	1 500.00 € par logement ou établissement professionnel raccordé
Montfaucon	
Montregard	
Raucoules	
Riotord	
Saint-Bonnet-le-Froid	
Saint-Julien-Molhesabate	
Saint-Romain-Lachalm	

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SPANC :

<u>Communes</u>	Dunières – Montfaucon – Montregard – Raucoules – Riotord – Saint-Bonnet-le-Froid – Saint-Julien-Molhesabate – Saint-Romain-Lachalm
<u>Contrôle de conception</u>	83.64 € HT (Soit 92.00 € TTC)
<u>Contrôle d'exécution</u>	125.45 € HT (Soit 138.00 € TTC)
<u>1^{er} diagnostic de vente</u>	209.09 € HT (soit 230.00 € TTC)
<u>Contrôle périodique</u>	141.14 € HT (soit 155.25 € TTC)
<u>Refus de contrôle</u>	majoration 100%
<u>Contre visite</u>	88.86 € HT (soit 97.75 € TTC)

- dit que la mise en place de ces tarifs sera applicable au 1^{er} janvier 2025,
- fixe la contrevaletur liée à la performance des réseaux assainissement décidée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à 0.084 euros HT à compter du 1^{er} janvier 2025,
- charge M. le Président d'émettre des titres de recettes sur ces bases,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Jean-Michel POINAS,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20241209-DB2024120906B-AU
Reçu le 20/01/2025

Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le